



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

I/ Conditions de participation

Pour postuler les candidats doivent envoyer à l'adresse acting@clapdepaname.com :

- Le règlement intérieur paraphé et signé
- La fiche de renseignements remplie et signée

Nous vous recontacterons ensuite pour vous proposer une date d'audition.

II/ Déroulement du processus de sélection

1) Dates pour candidater

Les dates et délais pour les dépôts des demandes sont stipulés sur le site de Clap de Paname. L'inscription et le dépôt du dossier de demande se font par email à l'adresse suivante : acting@clapdepaname.com

La candidature à la Formation Acting est gratuite. En revanche, la participation à la formation est payante. Des frais pédagogiques sont dus par les candidat·e·s sélectionné·e·s selon les modalités précisées dans les documents d'inscription.

Selon la situation du/de la participant·e, une demande de prise en charge des frais pédagogiques et, le cas échéant, de certains frais annexes peut être effectuée auprès des organismes financeurs compétents. Toute prise en charge reste soumise à leur accord.

Après vérification de l'éligibilité des candidatures, une présélection sera effectuée.

Les décisions de la présélection et celles du comité de sélection ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours. Le comité de sélection a toute souveraineté de jugement.

Une fois la présélection effectuée, une heure et un jour d'audition sera communiqué à chaque candidat. Les auditions permettront de sélectionner les 15 participants par classe.

Les résultats sont communiqués individuellement aux candidat·e·s par email à l'issue du processus de sélection. La composition des promotions pourra ensuite faire l'objet d'une communication sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association.

La résidence se déroulera d'octobre 2026 à avril 2027 pour les classes 2, et jusqu'à mai 2027 pour les classes 1 et la classe du soir. Les modalités sont susceptibles d'aménagements pour répondre au mieux aux besoins des participants.

Les ateliers seront encadrés et dirigés par l'équipe de l'association et des professionnels du cinéma. Les intervenants sont listés sur le site internet sur la page de la formation en résidence d'acting.

Paraphe

CLAP DE PANAME

Association déclarée à but non lucratif loi 1901
Siret 910 540 475 00035
110 Rue Truffaut, 75017 Paris
acting@clapdepaname.com



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

III/ Programme des différentes classes et de l'année

Durant l'année, les cours sont assurés par des intervenant·e·s professionnel·le·s (comédien·ne·s, réalisateur·rice·s, directeur·rice·s de casting, agents), dont la participation varie en fonction du programme pédagogique de chaque classe (classe 1, classe 2 et classe du soir).

Un atelier d'écriture est proposé. Encadré par un·e scénariste, cet atelier permet aux participant·e·s de développer des épisodes de série, écrits en lien avec leur travail d'acteur·rice.

Ces épisodes sont ensuite mis en travail et interprétés, avant d'être tournés au mois d'avril, avec l'accompagnement de Clap de Paname. Les dates seront communiquées en amont et pourront s'adapter en fonction des contraintes des équipes.

Tout au long de la formation, les participant·e·s travaillent des scènes en jeu face caméra. Ces scènes sont filmées puis analysées collectivement afin de développer leur jeu et leur compréhension des enjeux du jeu à l'image.

La formation inclut également des mises en situation de casting, afin de familiariser les participant·e·s avec cet exercice essentiel du métier d'acteur·rice. Des outils concrets sont transmis pour préparer un casting, rencontrer des agents et s'inscrire dans le milieu professionnel.

Les ateliers comprennent par ailleurs un travail sur le corps et l'espace, des exercices d'improvisation, de respiration, ainsi que des techniques d'appropriation du texte et de construction du personnage.

Plusieurs rencontres avec des professionnel·le·s du secteur (auteur·rice·s, réalisateur·rice·s, directeur·rice·s de casting, agents) sont organisées afin de permettre aux participant·e·s de développer leur réseau et d'amorcer leur insertion professionnelle.

Enfin, les classes 1 ainsi que la classe du soir donnent lieu à une représentation théâtrale en fin de parcours.

III/A) Classe 1

(Acteur.rices en apprentissage)

- **2 cours de 4h par semaine**, le mardi et jeudi, de 10h à 14h ou de 14h à 18h.
- **220h au total** sur l'année incluant **les cours** avec les intervenants et **les tournages**.
- **Des projections rencontres avec des réalisateur.rice.s** où vous pourrez également si vous le souhaitez diffuser un court métrage dans lequel vous jouez lors d'une projection dans l'année.
- **1 épisode de série écrit dans le cadre de la formation**, puis tourné en avril sous la direction d'un réalisateur intervenant. Tournage avec une équipe professionnelle. Montage et

Paraphe



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

étalonnage pour un rendu final destiné notamment, après sa première diffusion par Clap de Paname, à pouvoir être intégré à la bande démo des participant·e·s.

- **1 rendu final avec passage d'une scène dans un théâtre.**

III/B) Classe 2

(Acteur.rices confirmées)

- **3 cours de 4h par semaine**, le lundi, mercredi et vendredi, de 10h à 14h ou de 14h à 18h.
- **276h au total** sur l'année incluant **les cours et les tournages**.
- **Des projections rencontres avec des réalisateur.rice.s** où vous pourrez également si vous le souhaitez diffuser un court métrage dans lequel vous jouez lors d'une projection dans l'année.
- **1 épisode de série écrit dans le cadre de la formation**, puis tourné en avril sous la direction d'un réalisateur intervenant. Tournage avec une équipe professionnelle. Montage et étalonnage pour un rendu final destiné notamment, après sa première diffusion par Clap de Paname, à pouvoir être intégré à la bande démo des participant·e·s.
- **1 journée rencontre avec des directeur.rice.s de casting.**

III/C) Classe du Soir

- **2 cours de 4h par semaine**, le mardi et jeudi, de 18h à 22h.
- **224h au total** sur l'année incluant **les cours et les tournages**.
- **Des projections rencontres avec des réalisateur.rice.s** où vous pourrez également si vous le souhaitez diffuser un court métrage dans lequel vous jouez lors d'une projection dans l'année.
- **1 épisode de série écrit dans le cadre de la formation**, puis tourné en avril sous la direction d'un réalisateur intervenant. Tournage avec une équipe professionnelle. Montage et étalonnage pour un rendu final destiné notamment, après sa première diffusion par Clap de Paname, à pouvoir être intégré à la bande démo des participant·e·s.
- **1 journée rencontre avec des directeur.rice.s de casting.**
- **1 rendu final avec passage d'une scène dans un théâtre.**

IV/ Obligations des participant.e.s

Sauf cas de force majeure ou absence dûment justifiée, les participant·e·s s'engagent à assister à l'ensemble des cours, ateliers, rencontres et tournages prévus dans le cadre de la formation. Une feuille d'émargement devra être remplie et signée au début de chaque journée de formation. La ponctualité de tous les élèves est également obligatoire. Les intervenants se réservent le droit de refuser l'accès aux élèves en cas de retard sans avoir prévenu à l'avance et sans motif valable.

Paraphe

CLAP DE PANAME

Association déclarée à but non lucratif loi 1901

Siret 910 540 475 00035

110 Rue Truffaut, 75017 Paris

acting@clapdepaname.com



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

V/ Remboursement

Une fois que la formation aura débuté, aucun remboursement ne pourra être demandé. En cas d'interruption de la résidence en cours d'année aucun remboursement ne pourra ainsi être accordé, hors problème médical avéré, rendant l'élève dans l'incapacité d'être présent à la formation ni de la reprendre après son arrêt maladie.

VI/ Œuvres réalisées dans le cadre de la formation

Les scènes, épisodes de série et plus généralement les œuvres audiovisuelles réalisées dans le cadre des formations et résidences de Clap de Paname constituent des exercices pédagogiques intégrés au programme de formation.

Les participant·e·s conservent leur qualité d'auteur·rice ou de réalisateur·rice des œuvres auxquelles ils ou elles contribuent. Ils cèdent toutefois à titre gratuit à l'association Clap de Paname les droits nécessaires à leur reproduction, leur diffusion et leur communication au public, sur tout support et par tout moyen, à des fins pédagogiques, culturelles, de communication et de valorisation des formations.

Clap de Paname pourra notamment diffuser ces œuvres sur son site internet, ses réseaux sociaux, lors de projections publiques, festivals ou événements organisés par l'association, ainsi qu'en utiliser des extraits à des fins de communication.

Les participant·e·s seront systématiquement crédité·e·s au générique et sur les supports de communication selon leur contribution.

Les œuvres finalisées seront transmises aux participant·e·s concerné·e·s après leur première diffusion par Clap de Paname. La date et les modalités de cette première diffusion sont déterminées par Clap de Paname en fonction de son calendrier de programmation et de communication.

À compter de cette première diffusion, les participant·e·s pourront utiliser les œuvres auxquelles ils/elles ont contribué, notamment dans leur bande démo, leur communication professionnelle ou dans le cadre de projections, sous réserve de conserver les mentions de générique et la référence à Clap de Paname.

VII/ Droit à l'image

Les participant·e·s autorisent Clap de Paname à capter et utiliser leur image (photographies, vidéos, captations des ateliers et tournages pédagogiques) dans le cadre de la communication et de la valorisation de ses activités, sur tout support (site internet, réseaux sociaux, dossiers de présentation, projections et événements organisés par l'association), sans contrepartie financière.

Paraphe

CLAP DE PANAME

Association déclarée à but non lucratif loi 1901

Siret 910 540 475 00035

110 Rue Truffaut, 75017 Paris

acting@clapdepaname.com



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

VIII/ Informatique et libertés (RGPD)

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la candidature, de l'inscription et du suivi de la formation sont utilisées par Clap de Paname pour les besoins de la gestion administrative, pédagogique et organisationnelle de la formation.

Les participant-e-s disposent, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et, le cas échéant, d'opposition ou de limitation du traitement de leurs données.

Les documents, informations personnelles ainsi que les éventuelles photographies ou vidéos transmis par les candidat-e-s dans le cadre de leur candidature ou de leur audition ne seront pas diffusés publiquement et seront utilisés uniquement pour les besoins du processus de sélection et du suivi de la formation.

Cette disposition ne concerne pas les œuvres, photographies, vidéos et captations réalisées dans le cadre de la formation, dont les conditions d'utilisation et de diffusion sont définies aux articles VI et VII du présent règlement.

IX/ Prévention des VHSS (Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels)

Clap de Paname s'engage à garantir un cadre de formation respectueux et sécurisé pour l'ensemble des participant-e-s.

Une vigilance particulière est portée à la prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels.

Les participant-e-s sont informé-e-s des règles de comportement attendues et des dispositifs d'alerte. Une charte de bonne conduite peut être transmise aux participant-e-s en amont de la formation.

En cas de situation problématique, un référent identifié pourra être sollicité afin d'assurer un accompagnement adapté.

X/ Acceptation du règlement

La présentation d'une candidature à la résidence d'acting organisée par l'association Clap de Paname implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Clap de Paname se réserve le droit de modifier les conditions ou de les annuler, et ne saurait encourir une quelconque responsabilité à ce titre. Dans ces cas, elle veillera à en informer les élèves dans les meilleurs délais.

Paraphe

CLAP DE PANAME

Association déclarée à but non lucratif loi 1901

Siret 910 540 475 00035

110 Rue Truffaut, 75017 Paris

acting@clapdepaname.com



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

Date :

Nom, Prénom et Signature

Paraphe